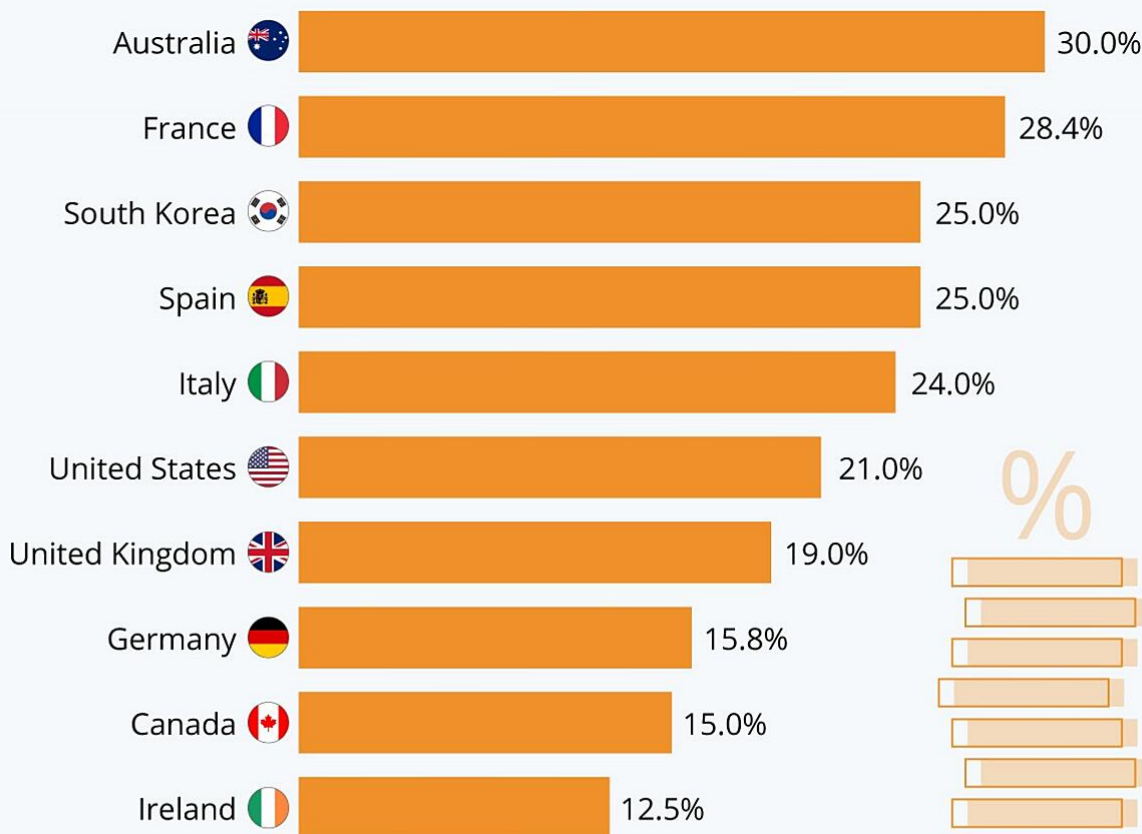




Le rendez-vous produits structurés

Le graphique de la semaine

Vers un taux mondial d'imposition sur les sociétés



* Shows the basic central government statutory (flat or top marginal) corporate income tax rate.

Taux de base de l'impôt sur les sociétés dans 10 pays représentatifs

Les ministres des finances du G7 sont parvenus à un accord historique sur l'impôt sur les sociétés, en vertu duquel les sept pays approuveront un taux minimum de 15%, quel que soit le lieu où se trouve leur siège. Cet accord vise à obliger les plus grandes multinationales, telles que Microsoft ou Amazon, à payer des impôts là où ils vendent leurs biens et leurs services.

L'idée produit structuré

Après avoir été extrêmement impacté par la crise du Covid, Publicis a rebondi plus vite que prévu et poursuit sa hausse sur le CAC 40 avec une action qui tend vers les 57€, et qui a pour objectif les 60€ (sommet historique du 26 juin 2017). Cette croissance est due au tournant pris par le groupe dans le marketing digital afin de mieux accompagner ses clients dans la transformation numérique face à l'émergence de concurrents puissants, notamment Facebook ou Google. Les analystes sont confiants sur la hausse du titre: Kepler Cheuvreux, HSBC, Exane ou encore Barclays conseillent l'achat.

DEVISE	MATURITÉ	COUPON	SOUS-JACENT
Euro	36 mois	7,78%	Publicis
BARRIÈRE COUPON	BARRIÈRE AUTOCALL	BARRIÈRE CAPITAL	EFFET MÉMOIRE
70%	100%	60%	Oui

[En savoir plus](#)

La phrase de la semaine



"Il est essentiel de faire appliquer nos règles concurrentielles aux géants du numérique qui exercent leur activité sur notre territoire".

Bruno Lemaire, ministre de l'Economie, s'est réjoui de l'amende de 220 millions d'euros infligées à Google par l'Autorité de la Concurrence française en raison de ses pratiques sur le marché de la publicité en ligne. En plus de cette sanction, Google s'est accordé avec l'Autorité de la Concurrence sur certaines solutions pour améliorer le marché de la publicité en ligne, dont il est l'un des acteurs dominant.

Le fait de la semaine



Depuis le 1er juin, YouTube a modifié ses conditions d'utilisation. De la publicité est dorénavant diffusée avant chaque vidéo, y compris pour les chaînes non-monétisées. Ces dernières n'ont droit à "aucun paiement" de la part de YouTube, à moins d'adhérer au programme de partenariat de la plateforme. Dans ce cas, YouTube reverse environ 50% des revenus publicitaires générés. Avec 400 heures de contenus mis en ligne chaque minute sur YouTube, la plateforme attisait depuis longtemps la convoitise des annonceurs.



Hilbert Investment Solutions, 2 rue Turgot, Paris, France 75009, 01 77 62 38 11

[Se désabonner](#) [Gérer les préférences](#)